

L'Association Sportive (AS) du collège débutera à partir du mercredi 23 septembre 2020.

**Pour s'inscrire à l'AS, il vous faudra
suivre 2 étapes :**



Etape 1 : Récupérer auprès d'un professeur d'EPS :

- La feuille contenant les modalités d'inscription et le règlement intérieur de l'AS
- Une autorisation parentale



Etape 2 : Ramener à un professeur d'EPS, **remplis et signés, les documents suivants :**

- ✓ L'autorisation parentale
- ✓ Un chèque de 25 euros

*A mettre dans une enveloppe
avec votre nom, votre prénom et
votre classe.*